



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Partiels des étudiants

Question écrite n° 43382

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les partiels des étudiants. Ce mercredi 29 décembre 2021, Mme la ministre a indiqué que le maintien des examens en présentiel répondait à la demande des étudiants, soulignant que 92 % d'entre eux étaient vaccinés. Selon le ministère de la santé, 92 % des 18-29 ans sont entièrement vaccinés et « plus de 30 % des étudiants sont à trois doses ». Également, le Gouvernement a indiqué que le passe sanitaire ou vaccinal ne sera pas demandé pour passer les partiels. Pour les étudiants, le risque d'attraper le coronavirus et rater les partiels est une véritable préoccupation. Selon certaines organisations étudiantes, le risque que des personnes potentiellement porteuses du virus se déplacent pour composer sur leurs épreuves est important. Dans certains établissements de l'enseignement supérieur, si des étudiants ne se présentent pas à leurs partiels, ils devront se présenter à la session de rattrapage, en juin 2022. Une alternative inenvisageable, notamment pour les élèves de licence 3 qui attendent leur affectation en master car la sélection s'effectue en avril-mai, sur la base des notes obtenues aux partiels de janvier. Ainsi, il lui demande l'organisation envisagée par le Gouvernement pour éviter le report vers un rattrapage tardif pour les étudiants qui seraient positifs au covid-19 au moment des partiels. Par exemple, il pourrait être opportun d'inviter les universités à proposer un examen en ligne ou de substitution avant les rattrapages pour ces étudiants. Il lui demande ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43382

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 janvier 2022](#), page 29

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)